



Une échéance d'impayé de pension, c'est à partir de combien de jo

Par **lamatinale**, le **11/08/2014** à **11:18**

Bonjour,

Je voudrais savoir avec précision,
quand on dit qu'il faut un impayé d'une échéance pour prétendre mettre en place le
prélèvement à la source,
c'est la date à échéance passée de combien de temps, (8 jrs, 15 jrs, 1 mois complet ?)
merci